



BCCA

# CERTIFICAT BENOR

délivré sur base des dispositions du Règlement d'Application pour la certification BENOR de systèmes de canalisations en plastique pour les branchements et les collecteurs d'assainissement enterrés sans pression, TRA BB 651,

à l'entreprise

**Wavin Belgium nv**  
Gentse Baan 62, BE - 9100 Sint-Niklaas,

pour la production de

**Pièces de raccordement en PVC pour le raccordement aux tubes  
d'égout en PVC, diamètre 125 et 160mm**

fabriqués dans l'unité de production

**Wavin Polska spolka akcyjna**  
Ul. Dobieszynska 43, PL - 64-320 Buk,

en conformité avec la

**NBN EN 13598-1 : 2020 « Systèmes de canalisations en plastique pour les branchements et les collecteurs d'assainissement enterrés sans pression - Poly(chlorure de vinyle) non plastifié (PVC-U), polypropylène (PP) et polyéthylène (PE) - Partie 1 : Spécifications relatives aux raccords auxiliaires et aux boîtes d'inspection de branchement peu profondes »**

Par la délivrance de ce certificat, BCCA déclare que, sur base de (I) l'examen initial des caractéristiques des produits sur base d'essais ; (II) l'évaluation initiale et l'acceptation de l'assurance qualité dans la production ; (III) le contrôle externe régulier de la mise en œuvre des processus d'assurance qualité et des schémas de contrôle convenus ; (IV) des essais de contrôle réguliers dans un laboratoire externe agréé, une confiance suffisante peut être accordée aux mesures prises par le titulaire du certificat pour garantir la conformité avec les prescriptions.

L'annexe à ce certificat fournit les données relatives au produit certifié. Ce document constitue une annexe au certificat et est authentifié par BCCA.

Sur base de l'attribution et du maintien du certificat, BCCA octroie au titulaire du certificat le droit d'utiliser la marque BENOR. La preuve de la livraison d'un produit sous la marque BENOR est fournie par une identification appropriée sur le produit ou, si cela s'avère impossible, sur l'emballage. L'utilisation de la marque BENOR ne dispense en aucun cas le titulaire du certificat de ses responsabilités relatives au produit livré.

La validité de ce certificat peut être vérifiée sur le site web [www.bcca.be](http://www.bcca.be).

**N° certificat BB-651-352-13598-1 PVC-3774-26686 | Valable du 30-09-2020 au 29-09-2023**

Délivré à Bruxelles, le 31 mars 2022.

ir. B. De Blaere,  
Président du Comité général de  
Gestion d'agrément et de  
certification

La marque BENOR est une marque collective déposée, propriété du Bureau de Normalisation (NBN). La certification BENOR est un système volontaire élaboré sur base d'un consensus entre parties prenantes et est une réponse à la demande de l'utilisateur d'avoir suffisamment d'assurance en ce qui concerne les aspects se rapportant p.ex. à la qualité, à la sécurité publique, à l'aptitude à l'emploi, à la santé et aux intérêts des utilisateurs finaux.

BELGIAN CONSTRUCTION CERTIFICATION ASSOCIATION ASBL  
FONDATEURS: CSTC ET SECO

RUE D'ARLON 53, BE - 1040 BRUXELLES  
TÉL. + 32 2 238 24 11  
MAIL@BCCA.BE | WWW.BCCA.BE



021 PROD

**Annexe au certificat BENOR**  
BB-651-352-13598-1 PVC-3774-26686

**Pièces de raccordement en PVC pour le raccordement aux tubes  
d'égout en PVC, diamètre 125 et 160mm**

Version 1 du 31 mars 2022

PVC U3 rac piquage GYGD		
- <b>Couleur: gris (RAL 7037)</b>		
<u>Diamètre tube égout (mm)</u>	<u>Diamètre tube à raccorder (mm)</u>	
	<u>125</u>	<u>160</u>
200	X	-
250	X	X
315	X	X
400	X	X
500	-	X
630	-	X
Marquage:	<p align="center">Wavin D11 BENOR 13598-1 diamètre BENOR Ultra-3 PVC-U SKL 41/34 21 jour-mois-année heure de production</p> 	

Cette annexe est valable tant que le certificat BENOR est valable.

Délivrée à Bruxelles, le 31 mars 2022.

  
 ir. B. De Blaere,  
 Président du Comité général de  
 Gestion d'agrément et de  
 certification

La marque BENOR est une marque collective déposée, propriété du Bureau de Normalisation (NBN). La certification BENOR est un système volontaire élaboré sur base d'un consensus entre parties prenantes et est une réponse à la demande de l'utilisateur d'avoir suffisamment d'assurance en ce qui concerne les aspects se rapportant p.ex. à la qualité, à la sécurité publique, à l'aptitude à l'emploi, à la santé et aux intérêts des utilisateurs finaux.